

## Bulletin n° 5

### Actualités

- Le 29 avril, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA) a rendu publique l'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Selon cette évaluation, le taux de capitalisation de la caisse des participants au RREGOP atteindrait 98,4 %, ce qui signifie que le régime est en mesure de remplir pleinement ses engagements.

[http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation\\_actuarielle.htm](http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation_actuarielle.htm)

- L'Assemblée nationale a adopté, 2 avril dernier, le projet de loi 34, qui modifie la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises. Cette Loi, qui toucherait une trentaine de régimes interentreprises à cotisations et à prestations déterminées, étend désormais à ces régimes les dispositions qui ont été adoptées à l'égard des régimes du secteur municipal à l'automne dernier. Cette loi permet en effet de réduire de façon rétroactive les droits des participants actifs et des retraités selon la situation financière du régime.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2015C7F.PDF>

- Présent en Commission parlementaire pour la discussion de ce projet de loi no.34, le Syndicat des Métallos (FTQ) a déposé un mémoire dans lequel il soulève les dangers d'un nivellement vers le bas des conditions de retraite, nivellement rendu possible par le retrait des employeurs de leurs obligations financières envers les retraités et travailleurs actifs pour les années déjà écoulées. Selon le syndicat, non seulement cela remet-il en cause le modèle social où les employeurs assumaient une part importante du risque financier associé à ces régimes, mais cela continue de contrevenir aux principes des contrats civils entre des parties.

[http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique\\_99509&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzZ](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_99509&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzZ)

- Les offres déposées à l'automne dernier par le gouvernement du Québec concernant les régimes de retraite du secteur public provoqueraient le départ hâtif de plusieurs milliers d'employés de l'État. Selon les données rendues publiques lors de l'étude en Commission parlementaire des crédits du Conseil du Trésor, entre 8 000 et 10 000 employés de plus

quitteraient leurs fonctions au cours des deux prochaines années. En sachant déjà que près de 30 000 employés prendront leur retraite pour les années 2015 et 2016, c'est donc de 38 000 à 40 000 employés de l'État qui partiront à la retraite au cours de ces années. Le Conseil du Trésor estime que les effets de ces départs à la retraite vont se « résorber rapidement » à la faveur de l'augmentation de l'âge minimal de départ à la retraite, soit de 60 à 62 ans.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/438298/retraites-quebec-provoque-le-depart-de-milliers-d-employes>

- La Caisse de dépôt et placement a annoncé avoir fait l'acquisition, en mars dernier, d'une participation de 30 % dans le réseau ferroviaire à grande vitesse Eurostar, qui relie l'Angleterre et l'Europe continentale par un tunnel sous la Manche. Cette transaction de 1,12 milliard \$ a fait de la Caisse de dépôt le second actionnaire en importance de cet actif, après la SNCF (55%). Cette participation consacre le rôle de soutien qu'exerce la Caisse quant au développement d'infrastructures de transport, un rôle qu'elle exerce avec une importance accrue depuis la crise financière de 2007-2008.

<https://www.lacaisse.com/fr/nouvelles-medias/communiqués/cdpq-et-hermes-eurostar>